



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élus locaux

Question écrite n° 62357

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de l'intérieur de lui faire connaître, pour l'année 2013, le montant global des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil de Paris en distinguant les indemnités au titre du conseil municipal et du conseil général ainsi que le montant des crédits affectés aux groupes d'élus.

Texte de la réponse

L'examen des comptes administratifs de la ville et du département de Paris fait apparaître les montants suivants pour l'année 2013 :

Conseil de Paris	Conseil de Paris (commune)	Conseil de Paris (département)
Indemnités de fonction (c6531)	7 074 062 €	5 044 481 €
Frais de personnel des groupes d'élus (compte c6561)	3 326 088 €	1 533 000 €

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62357

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6603

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8593